ID: 069-216900514-20240108-2024\_003-DE

République Française Département du Rhône Commune de Chaussan

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 08 janvier

No	mbre de men	nbres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
14	13	14	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 08 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05 janvier 2024.

Membres présents: M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

#### Pouvoirs:

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Laurence Raboisson Croppi

Secrétaire de séance : Emilie Bertelle

# D2024\_003 - Charges aux associations - occupation des salles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 décembre 2020

**Considérant** le nombre d'heures d'utilisation par chaque association, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023

Entendu que les charges sont payées semestriellement

Il est rappelé que le tarif des charges locatives aux associations comme suit : Jours de la semaine :

- 1.20€ de l'heure pour toutes les associations

Samedi / dimanche / jours fériés / vacances scolaires :

- 1.50€ de l'heure pour toutes les associations

## Association extérieure

- 5.00€ de l'heure

Il est présenté le nombre d'heures de juillet à décembre 2023

Associations	Nombre d'heures jours ouvrés	Nombre d'heures samedi	Tarif jours ouvrés	Tarif samedi	Tarif association extérieure	TOTAL
			1,20 €	1,50 €	5,00 €	
CJC	45,5		54,6 €			54,60 €
Chauss' en chœur	16	6	19,2 €	9€		28,20€
Yoga	129	2	154,8 €	3 €		157,80€
Association des familles	57		68,4 €			68,40 €
Ecole de Musique de Mornant Chaussan	112		134,4€			134,40€
La plume en chantier	12				60€	60€
Présence au Monde	4		4,8 €			4,8 €
Total			436,20 €	12€	60€	508,20€

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la répartition des heures

Dit que les associations s'acquitteront du paiement de l'utilisation des salles selon les conditions énoncées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à cette délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie conforme

Vote

Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux